

# sek·feps

Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund  
Fédération des Eglises protestantes de Suisse

---

## **Règlement du fonds Journées de l'Église en Suisse**

---

2017

---

**Ausgabe/Edition 04/17**

Sur la base de l'art. 14a)+h) de la Constitution de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) du 13 juin 1950, le Conseil de la FEPS édicte le règlement suivant :

### **Art. 1 Principe**

L'Association suisse pour des rencontres protestantes a transmis son avoir à la Fédération des Églises protestantes de Suisse. Le règlement du fonds Journées de l'Église en Suisse assure une utilisation conforme aux intentions des donateurs.

### **Art. 2 But**

Les ressources du fonds seront utilisées pour des projets de l'ensemble de l'Église ou œcuméniques ayant un impact public, en particulier

- Les journées d'Églises en Suisse
- Les journées d'Églises régionales
- Les journées d'Églises internationales avec implication organisationnelle Suisse
- Les nouvelles initiatives pour la vie de l'Église et son implication dans la société

### **Art. 3 Responsabilité de l'utilisation des fonds**

Le droit de disposer du fonds Journées d'Églises en Suisse est exercé par le Conseil de la FEPS. C'est à lui que s'adressent les organisations désireuses d'obtenir une contribution pour un projet.

### **Art. 4 Alimentation**

Conformément aux indications du Conseil, le fonds est alimenté par

- des contributions du compte d'exploitation
- des legs
- des dons et des collectes.

### **Art. 5 Comptabilité**

Le secrétariat de la FEPS se charge de la comptabilité du fonds.

### **Art. 6 Contrôle**

L'organe de contrôle de la comptabilité de la FEPS révise les comptes du fonds Journées d'Églises en Suisse et le rapport du Conseil de la FEPS sur l'utilisation des moyens.

### **Art. 7 Dispositions finales**

Ce règlement a été établi par le Conseil de la FEPS le 15 mars 2017. Il entre en vigueur rétroactivement au le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Berne, le 15 mars 2017

Le Président du Conseil

La Directrice du Secrétariat

Gottfried Locher

Hella Hoppe